

Les conseillers municipaux élus dès le premier tour organisé le 15 mars 2020 (lorsque le conseil municipal est complet) entrent en fonction « à une date fixée par décret au plus tard au mois de juin 2020 », aussitôt que la situation sanitaire le permet au regard de l'analyse du comité de scientifiques. Les membres du nouveau Conseil Municipal assistent aux délibérations mais ne peuvent y participer. Le public a été invité : 3 personnes assistent à cette séance en visioconférence.

1. Validation de la technologie retenue pour l'organisation de la réunion et validation de l'outil utilisé

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, Monsieur le Maire propose de réunir le Conseil Municipal en visioconférence grâce à l'application ZOOM. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'utilisation de la visioconférence via l'application ZOOM.

2. Validation des modalités d'identification des participants d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, Monsieur le Maire explique que l'identification des participants se fera par appel nominatif et que le vote des délibérations interviendra par appel nominal. Afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via la connexion à la visioconférence sur ZOOM.

Le Conseil Municipal accepte ces modalités à l'unanimité.

3. Validation des délégations attribuées de plein droit à Monsieur le Maire par l'article 1er de l'ordonnance du 1er avril 2020

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, procédé à l'examen du document annexe relatif aux délégations de droit lui ayant été attribuées, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir l'ensemble des délégations mentionnées à l'article L. 2122-22 du CGCT et attribuées de droit à Monsieur le Maire par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020.

4. Compte rendu du Conseil Municipal du 02 mars 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 02 mars 2020 est approuvé par l'ensemble de l'assemblée.

5. Décision prise par délégation

Dans le cadre de l'épidémie Covid-19, Monsieur le Maire a fait la commande de 6150 masques à l'entreprise DODO qui seront répartis entre Pournoy-La-Grasse, Orny, Pontoy et Luppy. Les masques, utilisables dix fois et homologués par la Direction Générale de l'armée seront distribués aux habitants de la commune dès réception.

6. Vente du bâtiment communal situé 12 et 14 rue Principale (ancienne école)

Un conseiller étant impliqué dans la vente du bâtiment, et une nouvelle conseillère étant concernée par l'achat du bâtiment Monsieur le Maire leur demande de se déconnecter pour ce point.

Le bâtiment communal situé 12 et 14 rue Principale (ancienne école) a été mis en vente depuis sa désaffectation par Monsieur le Préfet le 11 février 2020.

Plusieurs personnes se sont manifestées pour cette acquisition. Deux offres ont été soumises à la commune. La première à 270 500 € et la deuxième à 276 000 € avec une intention de transformer la partie ancienne école en espace dédié à des activités commerciales ou de services (vente directe de produits locaux et/ou offre de service destinée aux parents de jeunes enfants).

Après avoir débattu, le Conseil Municipal a délibéré à 10 voix pour et une abstention au profit de l'offre à 276 000 €. La vente est accordée à Monsieur et Madame NOIROT Benoît-Jean et Laure demeurant 14 chemin sous les Vignes à Pournoy-La-Grasse. Le Conseil Municipal à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

7. Réfection du chemin piéton entre la route de Verny et Pournoy-La-Grasse

Le point est ajourné.

8. Achat d'un camion

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le camion de la commune acheté en 2010 a des frais d'entretien de plus en plus importants. Il explique qu'il serait judicieux d'acheter un nouveau camion et présente le devis de la société AUTO LOSANGE RENAULT qui propose une remise sur un camion Nouveau Master Bennes avoisinant les 40%. Le montant de cette offre s'élève à 29 929,76 € HT- TTC 35 857,16 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'achat de ce camion et autorise Monsieur le Maire à passer commande.

9. Renouvellement du contrat HORIZON VILLAGES BOX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin de renouvellement du logiciel principal de gestions diverses communales. Il présente donc l'offre faite par la société JVS avec laquelle la commune collabore depuis plusieurs mandats électoraux.

Le coût de l'opération s'élève à 8069,60 € HT- TTC 9683,52 € la première année (frais de mise en service) et 6 539,60 HT- TTC 7 847,52 € (forfait annuel)

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte cette proposition.

La séance est levée à 20h15.